



Lizy-sur-Ourcq, le 17 décembre 2016

☎ 01 60 01 70 35

Fax 01 60 01 72 84

Internet : www.lizy-sur-ourcq.com/

e-mail : contact@lizy-sur-ourcq.com

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le quinze décembre, à vingt heures,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique
sous la présidence de Madame Nicolle CONAN, Maire.

Présents : MME CONAN – M. PIEQUET – MME CHASTAGNOL – M. FOSSE –
MME ROBERT – M. BIENVENU – M. COURTE – MME BONHOMME – M. CAMUS –
MME COURTE – MME COURTIER – M. FINOT – MME FOSSE – M. GIRAUDEAU –
M. HALBARDIER – MME PEREZ – M. SEVILLANO – M. TOUPRY –
M. VANLANGENDONCK.

Pouvoirs : MME HALBARDIER à MME ROBERT – M. FEKKAOUI à M. BIENVENU –
M. MENIL à M. PIEQUET – MME CROIZET à M. FOSSE.

Absente non excusée : MME JEAN-ELIE.

Monsieur PIEQUET a été élu secrétaire.

Madame Nicolle CONAN donne lecture du compte-rendu du Conseil municipal du
3 novembre 2016 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

FINANCES – PERSONNEL – VIE ECONOMIQUE

- 1) **Délibération n° 66-2016 : Autorisation dépenses d'investissement avant vote du budget 2017 :**

Sur présentation de Monsieur PIEQUET et comme de coutume, à la fin de chaque exercice et afin de faciliter les paiements au début de l'exercice suivant,

Le Conseil municipal autorise, en application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2016, comme suit :

Chapitre 20 – Immobilisations Incorporelles	18 500.00 €
Article 202 – Frais réalisation documents urbanisme	
Fonction 020 – administration générale	6 500,00 €
Article 2031 – frais d'études	
fonction 324 – entretien patrimoine culturel	6 000.00 €
Article 2051 – concessions et droits similaires	
fonction 020 – administration générale	6 000.00 €
Article 204 – Subventions d'Equipements Versées	3 875.00 €
Article 20442 – subventions d'équipements aux personnes de droit privé. Bâtiments et installation	
fonction 020 – administration générale	3 875.00 €
Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles	66 350.00 €
Article 21318 – constructions – autres bâtiments publics	
fonction 822 – voirie communale et routes	3 000.00 €
Article 2135 – installations générales, agencement, aménagements des constructions	
fonction 211 – écoles maternelles	4 450.00 €
Article 2151 – réseaux de voirie	
fonction 822 – voirie communale et routes	10 900.00 €
Article 21534 – réseaux de voirie	
fonction 822 – voirie communale et routes	3 000.00 €
Article 2158 – autres installations, matériel et outillage électrique	
fonction 822 – voirie communale et routes	6 000.00 €
Article 2182 – matériel de transport	
fonction 822 – voirie communale et routes	30 000.00 €
Article 2183 – matériel de bureau et informatique	
fonction 020 – administration générale	3 000.00 €
Article 2188 – achats immobilisations corporelles	
fonction 822 – voirie communale et routes	6 000.00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours (équipements)	10 840.00 €
Article 2313 – constructions	
fonction 33 – action culturelle	5 420.00 €

Article 2315 – installations, matériel et outillage techniques
fonction 822 – voirie communale et routes 5 420.00 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017.

2) Délibération n° 67-2016 : Travaux sur le réseau d'éclairage public 2017, allée de la Justice et Place du Couchant :

Monsieur FOSSE présente le programme des travaux. A la suite de question de Monsieur CAMUS, il précise que les 22 116 € étaient déjà prévus en 2016.

Vu l'article 2.II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique,

Considérant que la commune de Lizy-sur-Ourcq est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM),

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le programme de travaux et les modalités financières
- Délègue la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, Allée de la Justice et Place du Couchant
- Demande au SDESM de lancer les études et les travaux sur le réseau d'éclairage public, Allée de la Justice et Place du Couchant,
Le montant des travaux est évalué d'après l'Avant-Projet Sommaire à 22 116 € TTC.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année de réalisation des travaux
- Autorise Madame le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatives à la réalisation des travaux
- Et autorise le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME.

3) Délibération n° 68-2016 : Convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq pour l'organisation d'un concert dans le cadre de « l'Enfance de l'Art » :

Madame CHASTAGNOL présente au Conseil municipal un projet de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (CCPO), afin de proposer un spectacle gratuit pour les écoles du territoire. Elle propose de mettre en place une convention pour fixer les modalités de ce partenariat en vue d'organiser le concert « Guitare autour du monde » proposé par Pierre Bluteau, musicien de l'Ensemble FA7.

Cette convention fixera, notamment, la prise en charge d'une partie du coût de la prestation évaluée à 250 € TTC pour la Commune de Lizy-sur-Ourcq, somme versée directement à la CCPO.

Ouï, l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Autorise Madame le Maire à signer cette convention avec la CCPO.

URBANISME

4) Délibération n° 69-2016 : Création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant – Instauration d'une autorisation préalable :

Monsieur FOSSE expose au Conseil que deux quartiers de la Commune présentent un habitat dégradé ou en voie de dégradation : le centre-bourg et la partie ancienne d'Echampeu.

Il rappelle que Lizy-sur-Ourcq, lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt national pour la Redynamisation des centres-bourgs, a lancé une étude préopérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ; et que cette initiative bénéficie du soutien de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et de la Préfecture de Seine-et-Marne (DDT77).

Monsieur FOSSE informe l'Assemblée que le diagnostic préalable met en lumière la forte dégradation du bâti en centre-bourg, ainsi qu'une proportion importante de logements indignes et, qu'à l'évidence, la partie ancienne de l'habitat du quartier d'Echampeu est dégradée ou est susceptible de se dégrader.

Il propose donc au Conseil, en application de l'article L 111-6-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitat, dans l'objectif de préserver la sécurité des occupants et la salubrité publique, d'instituer une autorisation préalable à la division d'immeubles existants en vue de la création de locaux d'habitation, et ce uniquement dans les quartiers concernés par la dégradation ou le risque de dégradation de l'habitat.

Monsieur FOSSE présente l'avis favorable du Préfet de Seine-et-Marne pour instaurer la demande d'autorisation préalable à la création à usage d'habitation dans un immeuble existant dans la zone UAa du plan local d'urbanisme de la Commune, correspondant au centre-bourg.

Le Préfet expose que les éléments joints à la demande ne démontrent pas la pertinence d'étendre le périmètre à la zone UAb du hameau d'Echampeu.

A la question de Monsieur CAMUS, Monsieur PIEQUET répond qu'actuellement, en l'absence de création de surface ou de modification des ouvertures, la Commune n'est même pas informée des divisions d'immeuble.

Monsieur BIENVENU met l'accent sur les problèmes liés au stationnement des véhicules.

LE CONSEIL

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article L 111-6-1-1 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Lizy-sur-Ourcq, approuvé le 15 septembre 2005 et modifié le 22 janvier 2009 ;

Vu l'avis du Préfet du 9 novembre 2016 ;

Oùï l'exposé de Madame le Maire et en adoptant les motifs,

DECIDE : par 21 voix pour et 1 abstention (Madame COURTIER),

1/ INSTITUE une autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant.

2/ DIT que cette disposition s'applique exclusivement dans les quartiers présentant une proportion importante d'habitat dégradé ou dans lesquels l'habitat dégradé est susceptible de se développer, à savoir la zone UAa du PLU, laquelle correspond au centre ancien regroupant habitat, commerces, et services – bourg de Lizy.

CONSEIL D'ECOLE

Compte-rendu du conseil d'école Bellevue du 17 octobre 2016 :

- Présentation du fonctionnement et des attributions du conseil d'école
- Répartition des effectifs dans les classes
- Bilan des demandes faites auprès de la Commune (Internet, carrés potagers, marquage au sol dans la cour de récréation, mobilier des classes 5 et 7, Réseau d'Aides Spécialisés aux Enfants en Difficultés, médecine scolaire, organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires, sorties, spectacle de Noël, loto)
- Projet d'école 2015/2018
- Compte de la coopérative scolaire
- Sécurité
- Vote du règlement intérieur 2016/2017.

Compte-rendu du conseil Monet/Dès du 8 novembre 2016 :

- Elections des parents d'élèves
- Effectifs, structure de l'école, Réseau d'Aides Spécialisés aux Enfants en Difficultés
- Coopérative scolaire
- Règlement intérieur 2016/2017
- Hygiène et sécurité
- Refondation de l'école
- Projets d'école
- Exercices « Plan Particulier de Mise en Sûreté »
- Fiches « Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels »

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE ET SPORTS

Compte-rendu de la réunion du 7 décembre 2016 :

- Subvention allouée par enfant à la rentrée scolaire 2017/2018 : 35 € par enfant
- Subvention annuelle allouée par classe pour l'organisation des sorties scolaires : 250 € par classe
- Plus de financement pour l'achat de tableaux blancs numériques
- Plus de financement pour les classes de neige et découverte
- Propositions de subventions aux clubs sportifs pour un total de 28 k€, en baisse de 2 k€ par rapport à 2016.

COMMISSION COMMUNICATION – TOURISME – CULTURE ET PATRIMOINE

Compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2016 :

- Validation de la maquette du Lizy Mag'
- Obtention de la deuxième fleur, remise de diplôme courant mars 2017
- Participation aux concours de villes illuminées et fleuries : pour le moment, six personnes sont inscrites
- Exposition « Enfance de l'Art » sur le thème de « conte et forêt » : participation du collège et spectacle de l'ensemble FA7 « Guitare autour du monde » en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
- Point sur l'avancement du site Internet : manque quelques rubriques.
- Budget

Monsieur CAMUS demande si une solution a été trouvée aux dépôts sauvages d'encombrants sur les trottoirs. Monsieur FOSSE est intéressé par les suggestions que Monsieur CAMUS pourrait faire à ce sujet.

TRAVAUX

Monsieur FOSSE informe que seul le programme en cours est le traçage suite à la réhabilitation de la rue des Frères Marbeau.

A la question de Monsieur CAMUS, Monsieur FOSSE répond que l'ancien acquéreur du terrain de l'avenue Benoist devait venir dès demain signer son recommandé, ce qui éteindra le permis de construire qu'il avait obtenu. A ce jour, il n'a pas été identifié d'autres acquéreurs.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Correspondances diverses :

Remerciements suite décès de Madame Simone CHASTAGNOL.

Remerciements suite au Téléthon 2016 par l'organisateur, EMRO, pour le prêt de la salle du Parc et des barnums et pour l'aide des services techniques.

Monsieur PIEQUET tient à féliciter les responsables pour la prise en compte des mesures de prévention et de sécurité. Monsieur GIRAUDEAU se dit favorable à ces mesures, mais s'étonne que d'autres organisateurs ne soient pas soumis aux mêmes contraintes. Il évoque le marché de Noël du 4 décembre.

Monsieur PIEQUET précise qu'il s'est rendu à cette manifestation vers 11 heures et qu'il a demandé à la responsable de respecter les consignes de sécurité édictées par l'arrêté de Madame le Maire (une seule entrée dans le bâtiment, filtrage, fermeture de la barrière d'accès au parvis). S'agissant de Maison Rouge, il a demandé au responsable des services techniques de rechercher une solution pour l'ouverture des portes de l'intérieur en cas de besoin d'évacuation (crémones-pompiers).

Madame le Maire propose de présenter une motion lors de la prochaine séance au sujet du développement des transports collectifs dans l'agglomération Lizy/Mary/Ocquerre. Avis unanimement favorable.

Madame PEREZ évoque le Noël de la maternelle et, en particulier, la remise de livres offerts par la coopérative. Elle regrette qu'une participation financière soit exigée des parents pour les sorties scolaires.

Madame le Maire rappelle que les transports sont pris en charge par la Commune.

Madame PEREZ regrette que l'on dépense autant pour le fleurissement de la commune, alors qu'on n'a pas les moyens financiers de rénover la cour de l'école Dès. La sécurité des enfants devrait être prioritaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le secrétaire,
Jean-Christophe PIEQUET.

